

# PROCÈS-VERBAL

## de l'Assemblée des délégués du Printemps 2019

**Date:** Mercredi, 17 avril 2019 – 10h00 à 16h00

**Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal, Frobургstrasse 1, Olten

**Présents:** 95 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions preneurs de licences, collaborateurs du secrétariat journalistes et invités selon la liste des présences

**Direction:** Urs Brändli, Président Bio Suisse

**Procès-verbal:** Christian Voegeli, Coordination de la Fédération

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2018
- 1.3 Rapport annuel et sur la durabilité 2018
- 1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2018 y.c. rapports organe de révision, CG et IRI

#### 2 Élection et autres décisions

- 2.1 Élection de l'organe de révision
- 2.2 Renforcement des OM: transformation des contributions forfaitaires en fonds pour des projets (motion de Bioforum)

#### 3 Cahier des charges

- 3.1 Principes du Cahier des charges pour les entreprises étrangères et les produits importés

#### 4 Informations

- 4.1 Rapport sur les affaires politiques (PA 22+ et initiatives populaires)
- 4.2 Avancement discussion vaccin Vaxxitek et l'engraissement des jeunes coqs
- 4.3 Exposé d'Urs Riedener, CEO Emmi

# 1 Points statutaires

## 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Urs Brändli (Président) et Christina de Raad Iseli (vice-présidente) souhaitent la bienvenue aux délégués au nom du Comité, Balz Strasser (Directeur) au nom du Secrétariat. La liste des personnes excusées peut être consultée au bureau de vote. Sont élus comme scrutateurs: Sabrina Schmid (Bio Ostschweiz), cheffe du bureau de vote, Susann Winkler (Bio Nordwestschweiz) Katharina Zuberbühler (Bio Ostschweiz), Rahel Kilchsperger (Bärner Bio Bure) et Peter Hurni (Bio-Jura). L'ordre du jour est accepté sans modification. Deux motions sur des points à l'ordre du jour sont parvenues au secrétariat avant l'Assemblée ainsi que deux prises de positions du Comité sur les comptes et sur les importations. D'autres motions peuvent être déposées par écrit au bureau de vote pendant l'Assemblée. Les 100 délégués et les 37 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 92 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

## 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2018

Le procès-verbal ne suscite ni question, prise de parole ou complément. Il est adopté à l'unanimité sans abstention et avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

## 1.3 Rapport annuel et sur la durabilité 2018

Balz Strasser parle de l'année 2018 et présente quelques images des activités et des supports publicitaires ainsi qu'un film de la conférence de presse annuelle d'avril 2019. Les grands distributeurs ont pu développer le bio: le marché bio a progressé à 9,9 pourcents de parts de marché et à plus de 3 milliards de chiffre d'affaires. Cela correspond à environ 360 francs par consommateur. «Nous pouvons en être fiers», explique le Directeur. 15,4 % des entreprises agricoles travaillent leur ferme biologiquement. D'excellents produits de qualité ont reçu le Bourgeon Bio Gourmet lors du Salon Slow food de Zurich. Les objectifs de formation 2030 de Bio Suisse ont été formulés et présentés à l'organisation du monde du travail. Le Forum national de la recherche bio, la plateforme entre Agroscope, FiBL et Bio Suisse, a discuté des souhaits de recherches sur le thème de la protection biologique des plantes.

Urs Brändli parle de la durabilité. Les analyses SMART ont été présentées en détails lors de l'AD de novembre passé. Entre-temps, Bio Suisse a organisé des ateliers avec des chefs d'exploitations dont les fermes ont été analysées avec la méthode SMART. La prise de conscience que les producteurs bio doivent de plus en plus se justifier envers le public s'est accentuée. Bio Suisse soutient la sélection végétale et animale, p. ex. la sélection de variétés de choux obtenues sans CMS. Une liste exhaustive de ses variétés a pour la première fois été publiée en 2018. Un projet avec les fédérations d'élevage a pour but d'évaluer l'aptitude des taureaux pour les fermes bio. En 2018, l'AD a décidé que les ruminants devaient manger 100 % de fourrages provenant de Suisse et plus que 5 % de concentrés. Cela engendre un grand défi pour la mise en œuvre: «Tous les partenaires sont appelés à s'engager», explique le Président. «Nous voulons continuer à développer le conseil de paysan à paysan dans toute la Suisse.» Il remercie la Coop pour son don généreux d'un demi-million pour le projet Probétail. Avec environ 800 participants, la première Journée Suisse du Bétail Bio était un succès.

Claude-Alain Gebhard, Progana, explique qu'il vient d'être élu président de la Communauté d'intérêt Bœuf de Pâturage Bio. Il y a 19 ans de cela, le détaillant Migros, des transformateurs et des producteurs se sont rassemblés pour former la CI Bœuf de Pâturage Bio avec l'objectif de développer un Cahier des charges et de planifier ensemble les quantités. Micarna, le transformateur de la Migros, souhaite nouvellement avoir, en qualité de commerçant, un contact direct avec les paysans par le biais d'une appli. Le but est de pouvoir annoncer les bêtes directement. Cela permettra à la Migros d'acheter des animaux sans contrats ni planification des quantités. «Nous craignons que les exploitations plus

petites et éloignées ne soient désavantagées. Le risque existe que la CI ne puisse plus représenter les intérêts des producteurs et que le principe du commerce équitable soit délaissé.» Il demande du soutien à Bio Suisse. Urs Brändli invite la CI à contacter Bio Suisse.

#### **1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2018 y.c. rapports organe de révision, CG et IRI**

---

Monika Rytz du Comité présente les comptes de l'année écoulée. Le système de rapport et par conséquent aussi le plan comptable ont été modifiés, c'est aussi le cas de la comptabilisation des moyens affectés. La comptabilisation des recettes des droits de licences a également été adaptée. Jusqu'à présent, deux périodes de droits de licences étaient comptabilisées durant l'exercice comptable – lequel correspond à l'année civile – c'est-à-dire le deuxième semestre de l'année précédente et le premier semestre de l'année comptable en cours. Les preneurs de licences reçoivent d'abord vers la mi-année une facture d'acompte pour l'année en cours. En avril de l'année suivante, ils indiquent le chiffre d'affaires qu'ils ont réalisé avec les produits Bourgeon durant l'année précédente. Ils reçoivent ensuite le décompte final pour l'année antérieure. L'organe de révision n'accepte plus cette forme aperiodique de comptabilisation. Dorénavant, la comptabilisation ne se base plus sur des montants effectivement encaissés mais sur des estimations. C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir une réserve de fluctuation. Une correction unique est à faire parce que les droits de licences d'un montant de 5,2 millions de francs du semestre passé doivent être comptabilisés dans la nouvelle année. Le Comité propose d'attribuer 1,25 million de francs à la réserve de fluctuation et 3,95 millions de francs aux produits extraordinaires en tant que réserve.

Le bilan et le compte d'exploitation, y.c. bouclage et comparaison avec le budget et les années précédentes, ont été transmis avec l'envoi préparatoire de l'AD du 13.03.2019. Monika Ritz présente sur transparents les chiffres du bilan et du compte d'exploitation, les dépenses et l'état des fonds spécifiquement affectés, une compilation de la promotion des ventes pour le lait, l'état des provisions et des réserves ainsi que les dépenses et les recettes en comparaison avec le budget et les années précédentes. Elle explique à l'aide de graphiques l'évolution des recettes et des dépenses en comparaison avec les années précédentes. Le Comité recommande aux délégués d'adopter les comptes 2018. Les recettes se montent à 17.61 mio de francs, soit 17.5 % de plus que l'année précédente. Le Comité demande en outre que toutes les attributions et tous les retraits de fonds spécifiquement affectés soient dorénavant comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Christoph Meili, Biofarm, souhaiterait savoir, quelles dépenses sont comptabilisées dans le poste de frais Commissions de labellisation. Est-ce que les dépenses de la CLA de 152'553 francs comportent des prestations du secrétariat comme du travail de secrétariat? Marion Bollmann, responsables des finances: «Non, il n'y a pas de travail du secrétariat.» Thomas Wiedmer: «Si, ce poste comporte aussi des frais pour le secrétariat. Les frais des séances de la CLA ne s'élèvent qu'à environ 60'000 francs.»

Ruedi Voegeli, Bio Zürich und Schaffhausen, critique qu'au niveau des moyens spécifiquement affectés, les chiffres des documents ne correspondent pas avec les chiffres sur le transparent. En outre, les provisions ne sont pas compréhensibles. Il est difficile d'avoir la vue d'ensemble. Marion Bollmann promet que cela sera amélioré pour l'année prochaine. Certains points doivent encore être clarifiés, p.ex. est-ce que l'argent de la Coop pour Probetail est un don ou des moyens spécifiquement affectés? Monika Rytz ajoute que Bio Suisse se trouve dans une phase de transformation TI et que les adaptations n'ont pas encore toute été faites.

La société de révision BDO a vérifié les comptes 2018 et les a jugés corrects. Le rapport de révision ainsi que les rapports de la Commission de gestion (CG) et de l'Instance de recours indépendante (IRI) ont été envoyés le 13.03.2019 avec les documents pour l'AD.

Susanne Häfliger, CG, recommande d'adopter les comptes 2018 et de donner décharge au Comité. La CG n'est pas satisfaite de la communication au sein de la Fédération. La présidente de la CG nous rappelle le rapport de l'année précédente. Elle avait dit alors: «La juste dose de communication et d'information au bon moment permet d'éviter de nombreux malentendus et problèmes.» Cette maxime a

continué de préoccuper la CG. Pour la CG, il est ressorti clairement que les réformes structurelles de la Fédération n'ont pas contribué à renforcer la confiance des uns envers les autres et cela malgré tous les efforts du département Communication du secrétariat. La présidente de la CG soulève une série de questions concernant les attentes au niveau information et communication. Elle a l'impression de dire et de redire la même chose depuis 14 ans et lance un appel à l'Assemblée: «Nous devons tous poursuivre nos efforts afin d'optimiser la communication et de coopérer ensemble de manière constructive pour le bien de notre cause. Il n'y a pas de question de l'Assemblée sur le rapport de la CG.

Franz Helfenstein, IRI, renvoie au rapport de l'IRI figurant dans les documents pour l'AD. L'Instance de recours s'est constituée et a traité des premiers recours. «Les structures, règlements et directives de Bio Suisse sont bons et offrent de la clarté», explique le président de l'IRI. Il a d'un autre côté constaté que le contact personnel avec les partenaires souffre parfois d'une communication écrite, faite à la va vite par voie électronique. «Je pense que même avec des partenaires difficiles, on obtient de meilleurs résultats par la discussion que par une analyse des règlements par courriel.» Le président de l'IRI a également une requête personnelle: outre le Cahier des charges, il faut toujours garder le lien entre la tête, le cœur et le ventre. Il appelle à l'auto-contrôle: «Ouvrez vos frigos et regardez s'ils contiennent des produits bio.»

Daniela Kaiser, de la société BDO AG: «Le rapport de révision figure dans les documents de l'AD. Il s'agit d'un rapport dit restreint. Cela signifie qu'il n'y a pas de restrictions dans le rapport ou d'indications sur d'éventuelles infractions à la loi. La réviseuse remercie pour la bonne collaboration.

Il n'y a pas d'autres questions ou de suggestions sur les comptes et les rapports. Le Président Urs Brändli passe au vote.

#### **Vote sur l'adoption des comptes**

- ? Qui accepte les comptes 2018 avec un excédent de recettes de 4'120'207 francs y.c. les rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI et de donner décharge au Comité?  
☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse les comptes 2018? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{3 abstentions}**

⇒ **Les comptes 2018 y.c. rapport de révision, rapport de la Commission de gestion et rapport de l'IRI sont adoptés à une forte majorité, sans opposition et avec trois abstentions. Les comptes présentent un excédent de recettes de 4'120'207 francs. L'AD donne décharge au Comité pour la direction des affaires de l'année 2018. Par l'acceptation des comptes, il est également décidé, conformément à la motion, que toutes les attributions à et tous les retraits de fonds spécifiquement affectés seront à l'avenir comptabilisés dans le compte d'exploitation.**

## **2 Élections et autres décisions**

### **2.1 Élection de l'organe de révision**

Monika Rytz dit que le Comité recommande d'élire la société BDO AG pour réviser en 2020 notre comptabilité 2019. Il n'y a ni question ni besoin de discussion.

#### **Vote**

- ? Qui élit la société BDO AG de Bâle comme organe de révision pour vérifier en 2020 la comptabilité 2019? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse cette élection? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions: ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **La société BDO AG vérifiera en 2020 la comptabilité 2019.**

## **2.2 Fonds d'encouragement pour le renforcement des OM: transformation des contributions forfaitaires en fonds pour des projets (motion de Bioforum)**

---

Tania Wiedmer, Bioforum, avait déjà présenté ce point lors de l'AD de l'automne passé. Bioforum le soumet maintenant comme motion à l'AD du printemps. La contribution forfaitaire variable de 13 francs par affiliation prioritaire ne devrait être versée que jusqu'à une limite de 100 affiliations prioritaires par OM c'est-à-dire qu'une OM toucherait au maximum 4'300 francs de contributions forfaitaires (3'000 francs fixes et 1'300 francs variables). L'argent ainsi économisé serait ajouté au fonds pour les projets. À l'origine, Bio Suisse avait été fondée comme organisation faîtière des organisations d'agriculture biologique. Avec le temps, les organisations bio régionales ont obtenu beaucoup plus de poids, car les nouveaux membres sont automatiquement attribués aux OM régionales en tant qu'affiliation prioritaire. Elle présente sur transparents les conséquences pour les différentes OM. Les grandes organisations membres touchent beaucoup de contributions forfaitaires. L'étude sur le member-value faite en 2018 par Christian Voegeli a démontré que les grandes organisations créent moins de liens avec leurs membres que les petites organisations. Si les organisations non régionales veulent avoir davantage de moyens, elles doivent recruter des affiliations prioritaires auprès des autres OM, ce qui ne fait pas de sens. Le fonds pour les projets doit disposer de plus d'argent pour que les minorités aient aussi accès à davantage de moyens financiers.

Urs Brändli, Président, présente l'évolution des moyens d'encouragement à l'aide d'un transparent. Les contributions sont versées depuis 2009. En novembre 2015, les montants ont été augmentés suite à une motion de Bio Fribourg, Bio Grischun et Bio Glarus. La HAFL a, en outre, réalisé un sondage sur leurs besoins auprès des OM et organisé un atelier d'experts. Deux variantes ont été discutées à l'époque, lors d'une conférence des présidents (montant forfaitaire de 3'000 ou de 4'000 francs). «Nous avons constaté que les avis des OM étaient très divergents», explique le Président. Le Comité avait finalement décidé de continuer à verser 3'000 francs par organisation et 13 francs par affiliation prioritaire. Le Comité n'a pas formulé de position sur la motion de Bioforum, il souhaite laisser cette décision aux délégués.

Motion de Bergheimat: Ueli Künzle a déposé le 14.04.2019 une motion au nom de Schweizer Bergheimat. Aucun délégué de Bergheimat n'est ici aujourd'hui pour présenter la motion. Urs Brändli précise que la motion de Bergheimat a également été publiée sur le site de Bio Suisse avant l'AD. Schweizer Bergheimat soutient en principe la motion de Bioforum de faire plafonner les contributions forfaitaires. Toutefois, la contribution forfaitaire variable de 13 francs est à verser jusqu'à la limite de 200 affiliations prioritaires. Cela correspond environ au nombre moyen d'affiliations prioritaires par organisation membre. Une organisation pourrait ainsi obtenir au maximum 5'600 francs de contributions forfaitaires par an.

Josef Bircher, Bio Luzern, explique comment les organisations bio de Suisse centrale utilisent ces contributions. Les cinq OM se sont regroupées en une organisation faîtière Bio Zentralschweiz. Chaque organisation verse les 13 francs par affiliation prioritaire dans la caisse de Bio Zentralschweiz. «Avec cet argent, nous organisons entre autres le marché bio 'O Sole Bio'», souligne le président de Bio Luzern.

Bernadette Arpagaus, Bio Grischun dit que les contributions de renforcement offrent une marge de manœuvre à une grande OM active et lui permettent de s'engager pour ses membres. «Nous finançons les structures de notre organisation avec les cotisations de membres», explique la directrice de Bio Grischun.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, dit qu'en tant qu'OM active, ils ont besoin de cet argent. Il encourage Bioforum à se joindre à d'autres petites organisations pour certaines tâches.

Frank Siffert, Bio-Vaud, dit qu'avec les objectifs stratégiques Avanti 2025, il a été décidé de renforcer les organisations membres et les régions. Qu'est-ce que le Comité a prévu à ce sujet? Urs Brändli répond que 420'000 francs sont affectés aux organisations membres et 600'000 francs aux marchés bio régionaux. Certains projets dans les régions sont soutenus avec des moyens de départements du Secrétariat. Frank Siffert demande si quelque chose changera avec Avanti. Urs Brändli répond qu'il y a

suffisamment de moyens. Ces dernières années, aucun projet n'a été refusé en raison d'un manque d'argent.

Felix Lang, Bio Nordwestschweiz, demande de refuser la motion. Bio Nordwestschweiz a été créé suite à la fusion des Solothurner Biobauern et de Bio Beider Basel. Ils seraient clairement perdants en cas d'acceptation de la motion de Bioforum.

Francine Bürki, Bärner Bio Bure, salue la réglementation actuelle: «Nous recevons aussi des demandes de sponsoring que nous rendons possibles grâce aux contributions forfaitaires.»

Tania Wiedmer constate que les grandes organisations membres ont de la marge de manœuvre. Les petites organisations auraient aussi besoin de cette marge de manœuvre, c'est pourquoi Bioforum demande d'adopter leur motion. La motion d'amendement de Bergheimat avec un plafonnement à 200 affiliations prioritaires est en ordre pour elle.

### **1. Départager les motions de Schweizer Bergheimat et de Bioforum Schweiz:**

Si une modification du versement des contributions d'encouragement pour le renforcement des OM devait être décidée:

- ? Qui accepte la motion de Bergheimat du 14.04.2019? ☞ **{40 voix}**
- ? Qui accepte la motion de Bioforums (selon envoi de l'AD)? ☞ **{aucune voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{non décomptées}**

### **2. Vote final sur les contributions d'encouragement pour le renforcement des OM**

- ? Qui accepte la modification selon la variante ayant gagné le vote précédent (plafonnement contributions à 200 affiliations prioritaires)? ☞ **{6 voix}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion (garder la réglementation actuelle)? ☞ **{forte majorité}**
- ? Abstentions? ☞ **{7 abstentions}**

⇒ **Les contributions d'encouragement pour le renforcement des OM restent inchangées.**

## **3 Cahier des charges**

### **3.1 Principes du Cahier des charges pour les entreprises étrangères et les produits importés**

Christian Butscher et Jörg Schumacher parlent du dossier importations qui a été préparé sur plusieurs années. Depuis une année, cette révision du Cahier des charges est accompagnée par un groupe de travail. Ce dernier a été créé après l'AD du printemps 2018, suite à la motion de Bio Genève concernant les importations d'outre-mer. La motion avait alors été reportée d'une année. Le comité soumet maintenant la modification du Cahier des charges à l'AD. Il s'agit de compléter les objectifs d'importation. Cette directive doit servir de base à un nouveau règlement et à la procédure prévue à l'avenir pour l'évaluation et l'autorisation des produits importés. Il est prévu que les décisions concernant les produits et les provenances soient dorénavant prises par la Commission de la qualité (CQ) à l'aide d'un catalogue de critères. Le catalogue est ancré au niveau règlements. Les décisions individuelles seront désormais justifiées et les produits importés avec le Bourgeon et leur provenance seront publiés en ligne dans une liste de produits. Le Comité souhaite traiter la demande de Bio-Genève de ne pas accorder le Bourgeon aux vins et aux produits frais d'outre-mer, une fois que tous les produits pourront être examinés avec le nouvel instrument d'évaluation. Cela ne sera possible qu'en début 2020, une fois que le règlement sera entré en vigueur. Jusqu'au printemps 2020, aucun vin d'outre-mer n'obtiendra le Bourgeon.

À l'aide de transparents, Jörg Schumacher fournit des réponses aux principales questions reçues dans le courant de l'hiver, à savoir: Pourquoi des importations avec le Bourgeon? Pourquoi adapter la politique d'importation? Quels sont les objectifs des modifications? Comment la primauté des produits suisses est-elle assurée? Comment fonctionne l'évaluation des produits? Comment les OM peuvent-elles codécider?

Il présente un échéancier. Le projet a débuté lors de l'AD en avril 2018. Des premières évaluations de produits sont prévues pour décembre 2019. L'élément central est la promulgation du nouveau règlement en juillet de cette année.

Christoph Meili, Biofarm, dit que jusqu'à présent, les décisions d'importation n'étaient pas systématiquement soumises à la CQ. Comment cela est-il prévu à l'avenir? Jörg Schumacher répond que dans le passé, la CQ tranchait sur deux à trois décisions par année. Dorénavant ce sera davantage mais pas sur toutes les décisions. Cela est actuellement encore en discussion. Christian Butscher explique que jusqu'à présent, il y avait une liste avec des produits autorisés mais elle n'était adoptée par aucune commission. À l'avenir, le secrétariat disposera avec le catalogue de critères d'une grille décisionnelle à laquelle il pourra s'orienter.

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, demande dans quels cas des exceptions sont octroyées pour le transport par avion. Jörg Schumacher précise que ce point était déjà clairement réglé dans le passé. Des exceptions sont uniquement possibles pour des produits très légers et chers comme le safran. Une autorisation a p. ex. été donnée pour transporter du safran d'Iran dans un bagage à main au lieu de le faire transporter à travers des régions en guerre.

Christoph Meili explique que Biofarm et Bio Ostschweiz ont transmis une motion le 16.04.2019. Ces dernières semaines, les deux motionnaires ont entendu des bruits sur des incohérences dans le fonctionnement actuel des commissions de labellisation. Selon ces bruits, la collaboration entre le secrétariat et la Commission de labellisation des importations (CLI) connaîtrait des frictions. La CLI est de plus en plus évincée. Le risque existe que, consciemment ou inconsciemment, des dossiers ne passent pas par la CLI. «Nous voulons que la CLI ait connaissance des décisions, pas seulement le président de la CLI», explique Christoph Meili. «Il y a deux ans, le Comité voulait déjà supprimer la CLI et la CLTC, nous étions alors intervenus.» Dans les explications des documents de l'AD, le rôle de la CLI n'est pas suffisamment bien clarifié et défini. La description des fonctions des commissions de labellisation existe et les tâches y sont judicieusement réglées. Mais il faut les appliquer. Il n'est pas acceptable que les décisions d'importation soient uniquement préparées par le secrétariat sans impliquer la CLI.

Voilà pourquoi Biofarm et Bio Ostschweiz ont déposé la motion suivante:

*La Commission de labellisation des importations (CLI) n'est pas seulement compétente pour l'élaboration de règlements et du catalogue de critères pour les produits importés, elle est aussi impliquée dans les décisions concrètes concernant les produits – conformément à la description de ses fonctions. Les membres de la CLI doivent avoir la possibilité d'adresser à la CQ une prise de position. Le Comité devra expliquer lors de l'AD de l'automne 2019 comment il garantit cela.*

Christoph Meili considère problématique que ni la CLTC ni la CLI ne soient représentées dans l'actuelle Commission de la qualité. Biofarm et Bio Ostschweiz demande au Comité d'élaborer une proposition pour l'AD de l'automne 2019 visant à flexibiliser ou élargir la CQ. La CQ doit recevoir de chaque commission de labellisation un deuxième membre avec droit de vote dont l'élection est à confirmer par l'Assemblée des délégués.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, précise qu'au niveau importations, il n'y a que peu de personnes qui ont une vue d'ensemble, en particulier pour les produits délicats tels que l'huile de palme d'Amérique du Sud ou d'Indonésie. Les membres de la CLI ont des connaissances globales et doivent être impliqués dans l'évaluation des produits. Les transparents présentent schématiquement le déroulement de l'évaluation des produits et la participation des OM. Le rôle de la CLI n'y est mentionné nulle part. Il doit être ajouté, entre le secrétariat et la CQ.

Urs Brändli répond que le Comité n'a pas d'objections contre la motion de Biofarm et de Bio Ostschweiz et qu'il est prêt à réviser la composition de la CQ. Le responsable de l'assurance et du développement de la qualité, Hans Ramseier, a confirmé par écrit au Comité que la motion était correcte. Le fait que la CLI ne soit pas mentionnée dans les documents est un oubli.

Daniel Tecklenburg, Bio Genève, remercie le Comité pour l'élaboration du dossier ainsi que Biofarm et Bio Ostschweiz pour leur motion. «Ce complément est important», explique le genevois. «Nous prenons aujourd'hui une décision sans connaître le catalogue de critères.» Bio Genève continuera à observer le développement du catalogue ainsi que la mise en œuvre par la suite. Dans le projet, il manque encore l'intégration des conditions de travail et des conditions sociales. Le rôle de Bio Suisse est en premier lieu de commercialiser les produits suisses. Bio Genève a régulièrement des plaintes de consommateurs concernant les nombreux produits bio importés.

Urs Brändli: «De nombreuses discussions ont déjà eu lieu ici sur le sens ou le non-sens des importations. Avantage des importations: sans importations de café, nous ne pourrions pas commercialiser de yoghourt mocca avec du lait suisse.»

#### **Vote sur la motion de Biofarm et de Bio Ostschweiz**

- ? Qui accepte la motion de Biofarm et de Bio Ostschweiz du 16.4.2019 concernant les compétences de la CLI? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{pas d'abstentions}**

#### **Vote sur les principes de la Partie V du Cahier des charges**

- ? Qui accepte la révision des principes de la Partie V «Directives pour les exploitations à l'étranger et les produits importés»? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la révision des principes? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{3 abstentions}**

- ⇒ **Les principes de la Partie V «Directives pour les exploitations à l'étranger et les produits importés» sont modifiés pour le 01.01.2020. Le texte actuel est remplacé par le texte de l'envoi préparatoire de l'AD du 13.03.2019. Un catalogue de critères est en outre élaboré et intégré au niveau règlements. Une promulgation avec délai de recours suivra. Le catalogue de critère sert de base à l'évaluation et l'autorisation des produits importés avec le label Bourgeon.**
- ⇒ **La Commission de labellisation des importations (CLI) n'est pas uniquement compétente pour les directives et le catalogue de critères concernant les produits importés mais elle est aussi impliquée dans les décisions concrètes d'importation de produits. Les membres de la CLI ont la possibilité de transmettre une prise de position à la CQ. Le Comité devra expliquer lors de l'AD de l'automne 2019 comment il garantit cela.**

## **4 Informations**

**Politique de distribution:** Balz Strasser informe les personnes présentes sur la politique de distribution. Cette dernière définit les exigences de Bio Suisse envers les commerces de détail pour qu'ils puissent utiliser le Bourgeon. L'AD a adopté cette politique de distribution en 2011 et la confirmée en 2017 dans le cadre de la stratégie «Avanti 2025». «Mais à présent, nous devons prendre des décisions de principe importantes,» explique le Directeur. Ces décisions ont une grande portée et devraient bénéficier d'un large appui au sein de Bio Suisse. Pour cette raison, le Comité et la direction souhaitent engager un processus décisionnel approfondi mais de durée limitée. Le processus bénéficiera d'un accompagnement externe et prévoit une analyse approfondie de la situation actuelle ainsi que l'élaboration de scénarios envisageables pour la mise en œuvre concrète de la politique de distribution. L'objectif est de présenter ces scénarios le mardi 2 juillet, dans le cadre d'une conférence des délégués, des présidents des organisations membres et des membres des différents organes. Balz Strasser demande aux délégués de réserver cette date. Une invitation suivra. Urs Brändli ajoute que la conférence aura lieu «entre nous», sans invités.

## 4.1 Rapport sur les affaires politiques (AP 22+ et initiatives populaires)

---

Martin Bossard, responsable des affaires politiques, parle de la Politique agricole 2022+ et des initiatives populaires en cours qui ont un enjeu pour Bio Suisse. En novembre passé, le Conseil Fédéral a présenté sa proposition pour la Politique agricole 2022+ (PA 22+). Cantons et organisations pouvaient prendre position jusqu'au 6 mars 2019. Le Comité, les organes ainsi que plusieurs organisations membres (OM) se sont penchés sur le document de 169 pages. Bio Suisse s'est concertée avec des organisations partenaires, en particulier avec l'Union suisse des paysans et avec l'Alliance agraire. Le responsable politique remercie les OM pour leurs retours. Bio Suisse a six exigences centrales: 1) encourager de manière ciblée les systèmes de production durables comme le bio ou la PI; 2) utiliser les denrées alimentaires de manière à préserver les ressources; 3) œuvrer en faveur du climat et de la fertilité du sol; 4) saisir les chances de la durabilité; 5) prendre au sérieux les initiatives sur les pesticides; 6) s'abstenir de l'ingénierie génétique et encourager la sélection suisse sans ingénierie génétique. Martin Bossard explique les six points ainsi que les points délicats: «Nous voulons que les systèmes soient davantage encouragés, c'est-à-dire qu'il faut plus de contributions au système de production, qui remplacent les contributions extenso et les contributions à l'efficacité des ressources. Bio Suisse s'engage aussi pour que les producteurs bio aient accès à toutes les contributions. Les documents définitifs de la consultation sont disponibles sur le site internet de Bio Suisse (rubrique À notre sujet > Politique).

Le Conseil fédéral a déjà adopté un message sur les deux initiatives Eau potable et Suisse sans pesticides de synthèse, dans lequel il rejette les deux initiatives sans contre-projet. Il prévoit de soumettre les deux initiatives simultanément et aussi rapidement que possible au vote soit en février ou au plus tard en mai 2020, ce qui serait encore avant que le Parlement ne traite la PA 22+. Le Conseil fédéral crée ainsi un sacré problème de crédibilité, car encore quasi aucune des mesures de la PA 22+ ne sera fixée quand les citoyens iront aux urnes. Les votants devront à ce moment simplement croire ce que le Conseil fédéral promet. Le Parlement pourra ensuite passer outre. Cela a pour conséquence que chacun doit se demander s'il ne vaut pas mieux adopter une ou les deux des initiatives pour avoir au moins une assurance minimale qu'il se passe quelque chose dans le domaine des pesticides et de la protection de l'eau potable. «Bio Suisse se retrouvera en tant qu'association dans exactement le même dilemme lorsque nous devons décider des recommandations de vote à l'AD de novembre», explique le responsable politique. «Nous sommes heureux que l'Union suisse des paysans ait renoncé à son action problématique des 'fenêtres non traitées', sans pesticides. Mais il y aura tout de même des affiches avec le même message problématique disant que nous ne pouvons pas nous passer des pesticides. Nous réfléchissons actuellement à une petite contre-compagne.» Des travaux de recherches sont actuellement en cours pour clarifier les conséquences mais les résultats ne seront malheureusement pas disponibles à temps.

Pro Natura collecte des signatures pour sa double initiative biodiversité et paysage. La première exige plus de surfaces exploitées en accord avec la biodiversité, davantage d'aires protégées et d'aides financières. La deuxième veut des règles plus strictes pour les constructions en dehors des zones à bâtir. Avec l'initiative pour les glaciers, l'association suisse pour la protection du climat veut ancrer des activités pour le climat dans la Constitution et supprimer les combustibles et les carburants fossiles jusqu'en 2050. Elle doit être lancée à la fin avril 2019. Le soutien de Bio Suisse a aussi été requis pour cette initiative. L'initiative Jeunesse et goût de Slow Food Suisse souhaite que les générations futures puissent obtenir les connaissances nécessaires pour s'alimenter sans conséquences négatives pour leur santé et leur bien-être.

### Discussion

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, remercie Bio Suisse pour la réaction rapide à l'article de la NZZ du dimanche 6 avril ayant pour titre «Les champs bio pollués par des pesticides». Il saluerait que les organisations membres puissent recevoir des informations supplémentaires sur le sujet afin qu'elles aient aussi l'opportunité de renseigner de manière compétente. Concernant les initiatives: Bio Suisse peut difficilement s'opposer à l'initiative pour une eau potable propre. Bio Vaud appelle le Comité à instaurer maintenant un groupe de travail qui doit imaginer des scénarios sur ce que nous allons faire si les initiatives passent. Bio Suisse a pour vision La Suisse, Pays Bio et ne peut donc que difficilement s'opposer à ces deux initiatives.

Martin Bossard dit que Bio Suisse a mis beaucoup d'informations sur les pesticides en ligne sur son site. «Nous devons bien accorder nos violons avec les autres partenaires.» Il faut la juste dose pour avoir de l'effet. «Selon ma propre estimation, nous pouvons sans autre nous montrer un peu plus agressifs», explique le responsable politique. «Avec des parlementaires nous avons pu parler franchement à huis clos et dit qu'il n'est pas admissible que l'Union suisse des paysans se positionne avec l'agrochimie contre les paysans bio.»

Otto Schmid, FiBL, demande de garder également un œil sur l'initiative contre les élevages intensifs. Pas toutes les fermes bio ont des conditions d'élevage optimales. Martin Bossard répond que Bio Suisse met en ligne sur son site internet des informations aussi actuelles que possible sur chaque initiative.

## **4.2 État de la discussion sur le vaccin Vaxxitek et l'élevage des jeunes coqs**

---

Christian Butscher, Comité, et Thomas Pliska, responsable agriculture, parlent des deux thèmes avicoles. L'AD de l'automne 2018 a autorisé le vaccin Vaxxitek chez les poulets d'engraissement pour une durée limitée à fin 2019. Le Comité a instauré un groupe de travail et organisé un atelier sur l'élevage des poulets bio. 50 personnes – producteurs de poulets, membres de commissions et personnes du secrétariat – ont échangé sur le thème Vaxxitek/vaccin OGM. Les besoins d'amélioration du système d'élevage actuel ont été identifiés et les producteurs se sont prononcés en faveur de la création d'un GI Poulet Bio. La majorité des personnes présentes étaient d'accord avec la décision de l'AD au sujet du Vaxxitek, une minorité était contre. Certains souhaitent continuer à autoriser le vaccin OGM. Des alternatives sans vaccin OGM ont été discutées. Bio Suisse a présenté à l'OFAG une proposition avec un début de la pâture retardé. L'OFAG l'a refusé. L'Ordonnance bio autorise l'utilisation du Vaxxitek et l'Ordonnance SRPA offre des possibilités d'exception pour retarder le début de la pâture. C'est cette marge de manœuvre qu'il faut utiliser. Des clarifications sont actuellement en cours concernant les OGM et l'éthique animale. Il s'agit de clarifier si l'agriculture biologique disposera encore d'alternatives sans OGM à l'avenir.

Lors de la dernière AD, le point «Règlement Volailles d'engraissement (engraissement des jeunes coqs)» avait été refusé sur motion de Bio Aargau. Ici encore, un groupe de travail a été instauré avec l'objectif de trouver un accord sur ce dossier avant l'AD de l'automne 2019. Pour le moment, le constat est que les jeunes coqs ont les mêmes besoins que les poulettes alors que les types à deux fins ont des besoins semblables à ceux des poulets. Par conséquent, l'élevage des jeunes coqs doit être analogue à celui des poulettes, c'est-à-dire dans un poulailler de 4000 places avec aire à climat extérieur et parcours pour mauvais temps. Les types à deux fins doivent être élevés de manière analogue aux poulets. Il faut maintenant encore définir les types à deux fins et les exigences pour les poulaillers, le début de la pâture et la durée minimale d'engraissement.

## **4.3 Exposé d'Urs Riedener, CEO Emmi**

---

Urs Brändli accueille Urs Riedener, chef opérationnel de la multinationale laitière Emmi. Cela fait bien dix ans que le CEO travaille chez le plus grand transformateur laitier de Suisse qui a payé l'année passée environ un million de francs de droits de licence Bourgeon à Bio Suisse. Urs Riedener présente la société aux délégués, donne des informations sur le marché du lait conventionnel et montre ensuite la position d'Emmi envers le bio. La société est fortement ancrée dans le segment bio aussi bien au niveau national qu'international. Elle fait environ 10 pourcents de son chiffre d'affaires avec des produits bio. En Suisse, ce sont dans les 12 pourcents. «Nous pouvons transformer du lait bio dans quasiment tous nos sites», explique Urs Riedener. «Avec la laiterie Biedermann nous disposons d'un site uniquement bio.» Emmi transforme 43 pourcents du lait bio de Suisse. Emmi souhaiterait une simplification de la méthode de facturation des droits de licences de Bio Suisse actuellement très complexe.

Globalement le marché du lait bio connaît un développement réjouissant dans l'environnement libéral actuel. Une bonne partie de l'ancienne «protection étatique» perdue a pu être compensée par le biais du marché. L'offre et la demande se sont jusqu'à présent développées harmonieusement. Cela doit perdurer pour réussir le développement futur. En Allemagne, un développement extrême de la production et une importante augmentation des importations de lait cru ont créé une pression sur les prix. En Suisse,

les acteurs à tous les niveaux doivent assumer de la responsabilité. «Et cela fonctionne», explique le manager. Il transmet à Bio Suisse les questions stratégiques suivantes concernant le lait bio pour réflexion:

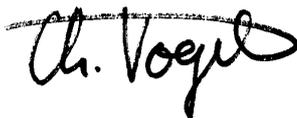
- Quel poids Bio Suisse veut-elle donner à la quantité et quel poids au premium? Quels objectifs vise-t-elle au niveau quantitatif et au niveau valeur ajoutée?
- Quelle délimitation est judicieuse par rapport à d'autres marques bio en Suisse et à l'étranger?
- Comment faire pour que végane ne devienne pas le nouveau bio?
- Comment équilibrer judicieusement l'offre et la demande?
- Comment se composent les offres souhaitées par les jeunes consommateurs?

---

Bâle, le 20 mai 2019



Urs Brändli  
Président de Bio Suisse



Christian Voegeli  
Coordination de la Fédération